Rôle de la Commission d’examen

Composition de la Commission d’examen

Président : Henri OLIVIER (HEC-ULg) (*jusqu’au 30 juin 2018*), Catherine DENDAUW (UNamur) (à partir du 1*er juillet 2018*)

Membres : Romuald BILEM (UCL) (à partir du 16 mars 2018), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS (Lessius Hogeschool/KU Leuven), Ignace DE BEELDE (UGent), Yves DE CORDT (UCL), Catherine DENDAUW (UNamur) (*jusqu’au 30 juin 2018*), Ingrid DE POORTER (UGent), Felix FANK (HEC-Ulg) (*jusqu’au 16 octobre 2018*), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Ann JORISSEN (UA), Pascal MINNE (ULB) *(jusqu’au 30 juin 2018)*, Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg) et Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen).

La principale compétence de la Commission d’examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d’examen charge des personnes qui enseignent l’une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer. Enfin, elle délibère des résultats d’examen et en fait rapport à la Commission du stage. Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d’examen s’est réunie à deux reprises durant l’année écoulée.